



# TOURNOI DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE BEYNES



LIEU : GYMNASSE PHILIPPE COUSTEAU (VAL DES 4 PIGNONS) BEYNES tel : 01.34.89.53.60

## DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2017

<b>TABLEAU A:</b>	<b>C5 à C11 &lt; 1200 points</b>	<b>09H30</b>
<b>TABLEAU B:</b>	<b>C5 à C8 &lt; 900 points</b>	<b>11H30</b>
<b>TABLEAU C:</b>	<b>C5 à C14 &lt; 1500 points</b>	<b>13H30</b>

HORAIRES DE FIN D'INSCRIPTION ET DE POINTAGE

Tirage au sort le jour même

## TOURNOI DEPARTEMENTAL HOMOLOGUE N°1 SUR 16 TABLES

**Ouvert aux licenciés FTT des Yvelines**

**JUGE ARBITRE : Jean Paul CHOUVIAC**

**SPIDDEUR : Anne SOULAS**

Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés traditionnels FTT du département des Yvelines. Tout joueur licencié promotionnel sera automatiquement transformé en licencié traditionnel et les frais correspondants sont à verser au CD78.

**Les joueurs des fédérations affinitaires et associées ne sont pas autorisés à jouer**

Pour la « Vérification de la licence et du certificat médical », se référer à la procédure qui sera affichée à proximité de la table du Juge-Arbitre. Les poussins et poussines ne peuvent pas participer à ce tournoi.

Règlement : voir ci-après.

**Inscriptions : sur feuille d'engagements jointe avant le 25 Novembre 2017.**

**Droits d'inscription** : 1 Tableau = 7 € et 6 € par tableau supplémentaire.

Clôture des inscriptions sur place 30 mn avant le début des épreuves => Majoration de 1,50 € par tableau.

Les inscriptions sont à adresser à Mr BISSEY Hervé avant le 25 novembre 2017 :

71 Ter rue de Maule 78650 BEYNES (Tel : 06 07 91 31 76 )

Par email : [herve.bissey@gefco.net](mailto:herve.bissey@gefco.net)



**BAR -SANDWICHS**



Tableau	A	B	C
1 <sup>er</sup>	50 €	50 €	50 €
2 <sup>ème</sup>	40 €	40 €	40 €
3/4 <sup>ème</sup>	20 €	20 €	20 €

**(PRIX VERSES PAR CHEQUES)**

# TOURNOI DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE BEYNES

## HOMOLOGUE SOUS LE N°1

### REGLEMENT DU TOURNOI

#### \* DATE ET LIEU:

Ce tournoi se disputera au **Gymnase Philippe COUSTEAU, Val des 4 Pignons ,78650 BEYNES, le Dimanche 26 novembre 2017** (Tel Gymnase : 01.34.89.53.60). Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT du département des Yvelines jusqu'à 1499 points. Les joueurs des fédérations affinitaires et associées ne sont pas autorisés à jouer. Tout joueur licencié promotionnel sera automatiquement transformé en licencié traditionnel et les frais correspondants sont à verser au CD78.

Pour la « Vérification de la licence et du certificat médical », se référer à la procédure qui sera affichée à proximité de la table du Juge-Arbitre.

Les jeunes benjamins et benjamines souhaitant participer à des épreuves seniors doivent remplir les deux conditions suivantes :

1 - Participer au critérium fédéral de Nationale 1

2 – Satisfaire aux examens médicaux demandés par le médecin fédéral

Les tableaux sont ouverts uniquement aux licences traditionnelles.

Les tableaux sont ouverts aux masculins et aux féminines en fonction du nombre de points portés sur la licence de la 1ère Phase de la saison 2017/2018.

#### \* TABLEAUX ET HEURES DE FIN D'INSCRIPTION ET DE POINTAGE :

-Tableau A :           09h30 C5 à C11 < 1200 points

-Tableau B :           11h30 C5 à C8 < 900 points

-Tableau C :           13h30 C5 à C14 < 1500 points

**Début des tableaux 30 minutes après la clôture des inscriptions.**

#### \* ENGAGEMENTS :

Ils s'élèvent à 7 € pour le premier tableau et à 6 € par tableau supplémentaire.

Chèque à l'ordre de : **Club de Tennis de Table de Beynes OU TTC Beynes.**

A envoyer avant le 25 Novembre 2017 à : **Mr BISSEY Hervé**

**71 Ter rue de Maule**

**78650 BEYNES**

Ou par email à **herve.bissey@gefco.net**

Inscriptions possibles sur place dans la limite des places disponibles cf paragraphe suivant (Clôture 30 mn avant le début de chaque tableau) => Majoration des droits d'inscription de 1,50 € par tableau.

Le tournoi se déroulera sur 16 tables. Il se déroulera avec des poules de 3 (2 qualifiés) puis par tableau à élimination directe.

### **\* LIMITATION DU NOMBRE DE JOUEURS :**

Le nombre maximum de joueurs (joueuses) admis par tableau est de 72.

Règle de priorité en cas de dépassement du nombre d'inscrits maximum dans un tableau :

- 1 – joueurs ou joueuses inscrits avant le samedi 25 novembre 2017.
- 2 – en cas d'égalité, sélection par le plus grand nombre de points sur la licence.
- 3 – si l'égalité persiste, tirage au sort parmi les joueurs ayant le même nombre de points.
- 4 – s'il reste encore des places, il sera procédé de la même manière avec les inscrits après le vendredi.

### **\* TENUE ET ARBITRAGE :**

La tenue sportive est obligatoire. Les T-shirts blanc sont interdits. Les chaussures de ville et semelles noires sont interdites sur les aires de jeu. De plus, il est interdit de fumer dans le gymnase.

Afin de faciliter les conditions de déroulement des rencontres lors des poules, chaque perdant est tenu d'arbitrer la partie suivante. L'arbitre devra impérativement rapporter balle et feuille de rencontre à la table d'arbitrage.

Les féminines seront intégrées dans les tableaux en fonction de leurs points de licence.

Règles d'arbitrage : les règles F.F.T.T seront à respecter.

Les rencontres se disputeront au meilleur des 5 manches de 11 points.

Toutes les épreuves se dérouleront sous le contrôle du juge arbitre.

### **\* DIVERS :**

Les balles utilisées seront des balles blanches plastiques de 40 mm de diamètre.

Le club décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol survenant lors de la compétition.

La participation implique l'acceptation du présent règlement. Tout joueur non présent au moment de l'appel de son nom sera déclaré forfait au bout de 10 minutes.

**COLLAGE :**

Toutes les colles rapides, contenant des solvants organiques volatiles (VOC) sont interdites.

Le collage avec des colles autorisées pourra se faire sous contrôle du Juge-Arbitre dans un local extérieur à la salle de jeux. Celui-ci devra être aéré et ventilé.

